

*M. Perley:*

D. Pour dissiper toute ambiguïté, disons que les rapports quotidiens indiquent que certains agents régionaux ont acheté 2,000 boisseaux de blé pour le compte de la Commission, et que le rapport vous parvienne le lendemain?—

R. Oui.

D. Ne le vendez-vous pas alors pour une option à terme?—R. Non, monsieur, pas nécessairement.

D. Ce blé reste dans l'élevateur jusqu'à ce que la Commission ordonne de l'en retirer et il ne fait pas l'objet d'une option à terme avant son arrivée à Fort-William?—R. Non; il n'en est pas tout à fait ainsi. On pourrait le vendre et reprendre les options à terme s'il est vendu à une minoterie.

D. Cela revient au même.—R. Non; pas du tout. Si le blé est vendu à une minoterie il l'est en échange d'une livraison à terme et d'une option à terme. Dans l'autre cas, il serait vendu à Fort-William en échange d'une option à terme.

*M. Ross (Souris):*

D. Vous n'achetez pas d'options à terme afin de couvrir les achats quotidiens de blé par tout le pays?—R. Non.

M. GRAHAM: Je crois qu'il y irait de l'intérêt du Comité de permettre au témoin de terminer son exposé.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce que je m'étais proposé en faisant la première suggestion.

M. DIEFENBAKER: J'aimerais dire que cela me paraît être la meilleure façon de procéder, mais je ne m'étais pas rendu compte du genre de réponse que m'avait donné M. McIvor en disant: "Non, je ne vous répondrai pas maintenant". A mon sens, cela n'indique guère de coopération.

Le TÉMOIN: Je consens volontiers à changer le mot "pas" pour le mot "préfère". Je vous assure que je n'ai pas employé le mot "pas" pour indiquer que je refusais de vous répondre.

M. DIEFENBAKER: Je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur McIvor.

M. McIVOR: Le blé se trouve à Fort-William et la Commission le vend aux exportateurs, aux meuniers ou à d'autres, et elle échange les options à terme. Le blé est expédié dans l'est du Canada, soit à Montréal, à Port-Colborne, à Toronto, ou aux ports de la baie Georgienne, et il est gardé pour la vente, soit au marché d'outre-mer ou aux minoteries du pays. Vu l'état de choses actuel le principal acheteur de blé est le service de l'importation des céréales du Ministère des Aliments et il achète au moyen de contrats en bloc sur les marchés à terme. C'est-à-dire, qu'il pourrait acheter, disons, 40 millions de boisseaux du blé d'octobre, la même quantité du blé de décembre, autant du blé de mai, selon ce qui lui convient le mieux pour ses consignations.

Dans nos livres figure une vente de cette quantité de blé au service de l'importation des céréales du Ministère des Aliments. N'oubliez pas que dans l'intervalle le blé a été expédié au littoral ou mis à la disposition des exportateurs qui veulent le vendre. Les exportateurs offrent quotidiennement au service de l'importation des céréales des quantités de blé: le n° 1 du Nord, le n° 2 du Nord, le n° 3 du Nord, selon le cas. Ce service accepte ces offres s'il le juge à propos et avise la Commission de renoncer en sa faveur aux options à terme cédées au service qui figurent aux livres de la Commission du blé comme ventes au ministère des Aliments. Cela fixe le prix de la vente du blé au comptant; en d'autres termes c'est la base du prix. Le prix est basé sur le prix de vente primitif des options à terme.

Maintenant, un agent posté à Montréal (et je tiens à préciser que cet homme est uniquement un agent du service de l'importation des céréales qui a pour mission de veiller au chargement des navires) reçoit du service de l'importation